



DÉPARTEMENT
Finistère
Penn-ar-Bed

Communiqué de presse

Mardi 7 juillet 2026

MANOIR DE KERNAUT : UN CHANTIER DE SÉCURISATION ENGAGÉ APRÈS LE SINISTRE

Le Manoir de Kernault, propriété du Département et classé aux Monuments historiques, a été gravement endommagé par un incendie en janvier 2025. Maël DE CALAN, Président du Département, s'est rendu ce lundi 6 juillet sur le domaine de Kernault pour réaliser un point de situation des travaux de sécurisation de l'édifice et réaffirmer l'engagement du Département pour faire renaître le Manoir de Kernault.

LE DÉPARTEMENT ACTEUR MAJEUR DU PATRIMOINE

Acteur central de la politique culturelle dans le Finistère, le Département est attaché à proposer au plus grand nombre une culture vivante, fondée sur un riche passé, à la fois exigeante et accessible à tous. À travers l'établissement public des Domaines et Musées départementaux, le Département est un opérateur direct et un partenaire quotidien du monde culturel. Dans ce cadre, le Département est propriétaire de 17 sites culturels remarquables qu'il entretient et dans lesquels il investit chaque année pour les rendre accessibles aux Finistériens.

LE DOMAINE DÉPARTEMENTAL DU MANOIR DE KERNAUT

Construit au XV^e siècle, le Manoir de Kernault est un site unique en Bretagne. Entouré d'un parc arboré de 32ha, il comprend plusieurs bâtiments dont un remarquable logis seigneurial et une chapelle privée. La richesse et l'authenticité des décors ainsi que la beauté du parc qui l'entoure participent à la renommée du site qui attire chaque année 100 000 visiteurs.

Depuis l'automne 2020, le Manoir de Kernault a entamé une campagne de restauration de ses deux bâtiments principaux : le grenier à pans de bois et le logis seigneurial. Les travaux sur le grenier à pans de bois se sont terminés en octobre 2022. En septembre 2023, une seconde phase de travaux a été entreprise pour restaurer la charpente, la toiture et les menuiseries du logis seigneurial. Ces travaux devaient s'achever en mars 2025.

UN SINISTRE DE GRANDE AMPLEUR ET UNE MOBILISATION À LA HAUTEUR

Dimanche 12 janvier 2025, un grave incendie a détruit en quelques heures la toiture et une partie de l'intérieur du Manoir de Kernault. La chapelle et le grenier à pans de bois ont pu être sauvés grâce à l'intervention rapide des pompiers. Cependant, les dégâts sont considérables et l'ensemble de l'édifice est fragilisé.

Une forte mobilisation collective s'est immédiatement mise en place, notamment grâce au soutien de la Fondation du patrimoine qui a lancé dans les jours qui ont suivi le sinistre une grande collecte de dons.

Dans le cadre de ce sinistre, une expertise judiciaire a été diligentée afin de définir les causes de cet incendie et les responsabilités éventuelles des divers protagonistes du chantier. Un expert judiciaire nommé par le tribunal administratif de Rennes pilote les analyses effectuées au titre de la procédure judiciaire et les travaux de sécurisation.

DIX-HUIT MOIS APRÈS LE SINISTRE, DES TRAVAUX DE SÉCURISATION QUI AVANCENT

« Dès le lendemain de l'incendie, l'ensemble des acteurs impliqués était mobilisé au chevet du Manoir de Kernault. L'objectif est de le faire renaître de ses cendres pour le restituer aux Finistériens à l'horizon 2032 » précise Maël DE CALAN, Président du Département.

En janvier et février 2025, les équipes se sont consacrées à la mise en sécurité immédiate du site avec le recours à un gardiennage. Un périmètre de sécurité a été mis en place de même qu'un bâchage provisoire permettant de préserver le logis.

En mars 2025, de nouvelles démarches de sécurisation du monument ont été engagées, permettant de recourir à des entreprises de travaux habilitées à intervenir pour la réalisation de mesures conservatoires complémentaires.

Le 12 février 2026, l'expert judiciaire a autorisé le lancement des travaux, permettant de débiter le chantier de sécurisation dès le mois de mars 2026. Ces opérations, actuellement en cours, incluent la purge de la charpente calcinée, l'étalement des éléments fragilisés, la couverture provisoire du bâtiment et la mise en place d'une sécurité incendie. Elles représentent un budget de 980 000 euros pris en charge par l'assurance du Département.

La restauration de l'édifice interviendra dans un troisième temps.